

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	07.04.2025	Folio n°
	Délibération	2025-81	
	Nature	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 17 DU 07.02.2025
11 questions numérotées 2025-78 à 2025-88

DELIBERATION

**CREATION DE LA REGIE AUTONOME
DU CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES
NORMAND'INNOV**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusée : /

Absent : /

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-78 à 2025-88	10	10

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
31.01.2025	14 H 00	Jacques FORTIS	15 H 45	10.02.2025	10.02.2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	17	07.02.2025	N° d'ordre	N° délibération
				4	2025-81

OBJET	CREATION DE LA REGIE AUTONOME DU CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES NORMAND'INNOV
--------------	--

YZ/EA

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2221-1 à L.2221-9 et R.2221-1 et suivants relatifs aux régies locales,

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-19-00017 en date du 2 avril 2019 portant création du Syndicat mixte ouvert Normand'Innov,

Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-19-00017 en date du 2 avril 2019 approuvant la dernière version des statuts du Syndicat,

Considérant la nécessité de gérer directement le Centre d'Essais Dynamiques (CED1) et la plateforme collaborative (CED2), il est créé, à compter du 20 mars 2025, une régie autonome dotée de la seule autonomie financière, dénommée "Régie du CED Normand'Innov".

Le conseil syndical doit donc approuver les statuts de cette régie autonome ayant pour objet la gestion, l'animation et le développement de la plateforme collaborative et du Centre d'Essais Dynamiques 1 constitutifs de l'ensemble CED. Ce dernier comprend notamment les équipements suivants :

- Catapulte Inverse hydropneumatique,
- Banc vibrant six axes pour l'endurance vibratoire et climatique,
- Banc vibrant six axes pour la caractérisation acoustique,
- Banc vibrant six axes très forte charge,
- Laboratoire d'analyse matériaux.

La Régie est administrée par :

- Un Conseil d'Exploitation composé de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants,
- Un Président et un Vice-Président élus parmi les membres du Conseil d'Exploitation,
- Un Directeur nommé par le Comité Syndical sur proposition du Président du Syndicat.

Le Syndicat (plateforme matériaux) et la SHEMA (CED1) mettent à disposition de la Régie les terrains, ouvrages immobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation du service. Des baux distincts « immobilier » et équipements » seront signés à cet effet.

La Régie est créée pour une durée illimitée.

L'activité du CED relève d'un service public et commercial (SPIC) à part entière. Elle ne peut donc pas être retranscrite au sein du budget principal.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	07.04.2025	Folio n°
	Délibération	2025-81	
	Nature	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

La Régie avec autonomie disposera donc d'un budget distinct de celui du Syndicat, soumis aux règles de la comptabilité publique, selon la nomenclature M4. Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Régie font l'objet d'un budget distinct de celui du Syndicat. La Régie ne peut demander d'avance qu'au Syndicat. Le Comité syndical en fixe la date de remboursement des sommes mises à sa disposition.

Par ailleurs, l'activité du CED sera au regard des dispositions légales imposable de plein droit à la TVA.

Les tarifs des services sont fixés par le Comité Syndical après avis du Conseil d'Exploitation.

Les statuts peuvent être modifiés par délibération du Comité Syndical, à la demande du Président du Syndicat et du Président du Conseil d'Exploitation.

La fin de l'exploitation de la Régie est décidée par délibération du Comité Syndical, qui en fixe les modalités de liquidation.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** la création de la régie du CED Normand'Innov et les statuts régissant cette régie, tels qu'exposés ci-dessus.
- 2 – APPROUVER** la création d'un budget annexe M4 dénommé « Centre d'Essais Dynamiques Normand'innov » dotée de la seule autonomie financière applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial.
- 3 – DECIDER** d'assujettir le budget à la TVA et d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux.
- 4 – DESIGNER** les 4 titulaires et les 4 suppléants membres du conseil d'exploitation de ladite régie.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Sophie	GAUGAIN	Catherine	MEUNIER
Yves	GOASDOUE	Jacques	FORTIS
Jérôme	NURY	Alain	LANGÉ
Christophe	ALLIGNE	Aristide	OLIVIER

- 5 – AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE